



Conseil sur l'articulation et le transfert de l'Ontario

180, rue Dundas ouest, bureau 1902

Toronto (Ontario) M5G 1Z8

Tél. : 416 640-6951

Télééc. : 416 640-6959

www.oncat.ca

Conférence 2014 sur le parcours des étudiants dans les études supérieures 28 et 29 avril 2014

SOMMAIRE

Séance plénière III : Transfert de crédits et transformations dans l'enseignement postsecondaire en Ontario

Marie-Lison Fougère

Sous-ministre adjointe

Division des politiques stratégiques et des programmes

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Mme Fougère a axé ses observations sur la reconnaissance des crédits et l'éducation postsecondaire en Ontario. Elle a d'emblée complimenté le CATON pour la qualité et la richesse du programme de la conférence, puis a salué l'accent mis par la conférence sur la recherche et ses composantes régionales, provinciales, nationales et internationales. Elle a également adressé ses remerciements à Don Lovisa pour son leadership en tant que coprésident et a souligné les efforts de sensibilisation vigoureux, les contributions et le leadership de ce dernier. Elle a souhaité la bienvenue au nouveau coprésident du CATON.

Dans le cadre de sa présentation, elle a fourni un survol de la transformation de l'éducation postsecondaire et des progrès réalisés à ce jour, tout en soulignant l'importance de la reconnaissance des crédits dans la transformation de l'ÉPS et en décrivant les jalons franchis et les étapes suivantes relativement à la reconnaissance des crédits. Les initiatives clés qu'elle a mises en évidence comprenaient notamment le cadre stratégique pour la différenciation, le projet Ontario en ligne, l'expansion des capacités, les accords stratégiques de mandat, et la mise en œuvre du numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO). Elle a ensuite fourni des détails sur bon nombre de ces thèmes. Parmi les faits saillants, notons :

1. Le lancement par le gouvernement du cadre stratégique pour la différenciation

Le cadre stratégique pour la différenciation définit les priorités globales de l'ÉPS au moyen des objectifs spécifiques suivants :

- a) soutien de la réussite des étudiants et accès à des ÉPS de haute qualité en Ontario, avec un accent sur les résultats d'apprentissage et des liens explicites avec le marché du travail);
- b) accroissement de la compétitivité globale du système d'ÉPS de l'Ontario;
- c) mise en valeur et promotion des forces bien établies des collèges et universités de l'Ontario;

- d) maintien d'un système efficace et financièrement viable d'ÉPS (sur le plan budgétaire, l'Ontario demeure dans une situation délicate. Il est important d'assurer une viabilité optimisée du système).

Le cadre détermine six composantes de la vigueur potentielle d'un établissement :

- (i) Innovation en matière d'emploi et développement économique;
- (ii) enseignement et apprentissage (synonymes de qualité, poursuivant l'accent mis sur les résultats d'apprentissage);
- (iii) population étudiante (important pour desservir le public étudiant);
- (iv) recherche et éducation supérieure;
- (v) offre de programmes (en se concentrant sur les types de programmes, et en essayant d'éviter les répétitions inutiles relativement aux programmes existants et émergents);
- (vi) collaboration institutionnelle pour soutenir la mobilité étudiante (une composante explicitement liée à la reconnaissance des crédits).

2. La négociation par le gouvernement des conventions de mandat stratégiques (CMS) avec les établissements d'enseignement postsecondaire

Pour le gouvernement, les CMS constituent le mécanisme grâce auquel chaque établissement pourra articuler ses forces, son identité et son rôle au sein du système d'ÉPS différencié de l'Ontario. Les CMS représentent l'outil qui sera employé pour mettre en œuvre le cadre stratégique pour la différenciation. Les conventions finalisées mettront en évidence les forces institutionnelles dans des domaines spécifiques, ainsi que des orientations de matière d'inscription stratégique et de viabilité financière. Essentiellement, les CMS constituent la première étape vers la différenciation. Le ministère harmonisera sa politique, ses processus et ses leviers de financement avec le cadre stratégique pour la différenciation ainsi qu'avec les CMS pour assurer la cohérence du processus décisionnel. Les cadres de financement seront examinés en mettant l'accent sur la formule de financement des universités. Si le gouvernement en venait à repenser les soutiens envers la reconnaissance des crédits tels que les subventions institutionnelles, il est probable qu'une approche plus stratégique serait prise en vue de créer les bons incitatifs et de régler le cas des établissements inactifs. À un certain moment, le gouvernement examinera probablement la relation entre cette approche et une nouvelle approche de financement du ministère.

3. Ontario en ligne

La création d'Ontario en ligne par le gouvernement est un élément central de son orientation actuelle. Ontario en ligne sera un centre d'excellence en apprentissage assisté par la technologie, régi et exploité par les universités et les collèges participants. Le centre vise à tirer parti des forces existantes du système et à permettre aux établissements de partager les meilleures pratiques et de collaborer à la recherche et à certains sujets, dont la reconnaissance des cours en ligne. Il sera soutenu par un conseil d'administration ainsi qu'un carrefour d'instruction et un carrefour de soutien aux comités de mise en œuvre des collèges et universités.

Le carrefour d’instruction mettra en place un programme de recherche et coordonnera la collecte et l’analyse des données. Il permettra de diffuser les meilleures pratiques, notamment en matière de pédagogie et d’instruction, et de créer des règles de jeu équitables, en reconnaissant le fait que certaines écoles ne peuvent peut-être pas se permettre des systèmes coûteux de gestion de l’apprentissage.

Le carrefour de soutien portera sur le développement et l’appui des cours et des instructeurs et sur la création d’un portail commun de partage de matériel informatique, de logiciels et de ressources éducatives ouvertes. Son mandat se concentrera sur la façon de faciliter l’apprentissage et le soutien des apprenants.

Actuellement, il existe un comité directeur composé de représentants de collèges et d’universités qui travaille à l’incorporation d’Ontario en ligne et à l’élaboration d’un plan d’affaires.

4. Numéro d’immatriculation scolaire de l’Ontario (NISO)

Le NISO fournira une base pour le suivi des parcours des étudiants et de solides preuves pour éclairer l’élaboration de politiques et des programmes. Il est presque entièrement mis en œuvre. En date d’avril 2014, les établissements postsecondaires ont attribué un numéro à près de 500 000 étudiants. Cela représente une mise en œuvre de 95 % pour les universités, et de 90 % pour les collèges. Le MFCU a proposé des modifications à la Loi sur le MFCU qui sont destinées à mieux aborder les questions de confidentialité qui découlent de l’emploi du NISO au sein du système d’ÉPS. Ces modifications, si elles sont adoptées, aideraient aussi la province à mieux surveiller et évaluer la qualité des programmes offerts par nos collèges et universités.

5. Reconnaissance des crédits

La reconnaissance des crédits sera essentielle à Ontario en ligne. La SMA a noté les succès du CATON, comme le Guide de transfert de cours, le développement d’un cadre opérationnel de reconnaissance des crédits, et la cartographie de cours et de programmes, puis elle a signalé que le CATON allait continuer à être responsable du Fonds d’innovation pour la transférabilité des crédits.

Comme prochaines étapes, le ministère se consacrera à la finalisation des indicateurs proposés de reconnaissance des crédits pour le Cadre en responsabilisation de reconnaissance des crédits et travaillera avec le secteur à leur mise en œuvre pour permettre aux établissements de suivre et de faire rapport sur les progrès accomplis par rapport aux objectifs du système.

Certaines des étapes à venir :

- Finalisation des CMS – Le ministère harmonisera les processus des politiques et les leviers de financement avec le cadre stratégique pour la différenciation et les CMS, et encouragera la participation du secteur dans la mise au point de mesures de meilleure qualité.

- Reconnaissance des crédits – CATON s’engage à continuer à donner suite aux priorités en matière de mise en œuvre, tandis que le ministère finalisera et mettra en œuvre le Cadre de responsabilisation en reconnaissance des crédits et octroiera la subvention institutionnelle pour 2014-2015.